
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 12 août 2026

Résolution: CE26 1217

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect de plusieurs obligations contractuelles et la piètre qualité des services fournis par le fournisseur Tecksol DGE inc.;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CG20 0619 (19 novembre 2020) et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Tecksol DGE inc. réalisée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, dans le cadre du contrat pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) - pour des immeubles de la Ville de Montréal (CG23 0403), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 12 août 2026 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1267157011
/gd

Claude PINARD

Président du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville



Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée le 14 août 2026

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE